Règlement du Jardin d'enfant à la ferme

1. Pour qui ?
   Le jardin d'enfants à la ferme est pour tous les enfants dès 3 ans jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école.

2. Pourquoi ?
   L'enfant va pouvoir apprendre à se séparer gentiment de ses parents, tous en créant des liens avec ses paires et les animaux, un cadre sécurisant aménagé et encadré par une professionnelle de l'enfance l'aideront dans ce processus de séparation.
   L'enfant pourra prendre gentiment confiance en lui et apprendre la vie en collectivité pour se préparer à l'entrée à l'école.

   L'accueil à la ferme propose à l'enfant une autre manière d'aborder cet apprentissage en étant à l'extérieur, proche de la nature et des animaux.

   L'enfant va découvrir chaque animal avec ses besoins spécifiques et va apprendre à s'en occuper dans le respect et la bienveillance.

   A travers différentes activités l'enfant va apprendre :

   - À développer le lien avec les autres enfants et les animaux
   - A respecter les besoins de chacun (enfants et animaux)
   - A grandir et évoluer sans jugement
   - A développer son autonomie, sa motricité et sa créativité
   - A améliorer sa confiance en soi
   - A améliorer l'écoute, l'observation et la concentration
   - A découvrir et être à l'écoute de la nature

3. Où ?
   L'accueil à lieu à la ferme de Foulaverney à Bussy-sur-Moudon.
   La ferme est la dernière habitation d'un chemin sens issue et en bordure de forêt.
   L'endroit est sécurisé du trafic et le calme est assuré.

   Un espace non chauffé dans l'ancienne écurie à vache est aménagé à l'abri du vent, de la pluie et de la neige pour accueillir les enfants de manière conviviale, avec des bottes de paille, un coin table et vue sur les petits animaux de la ferme.

4. Quand ?
   Les enfants sont accueillis tous les mercredi et vendredi, le matin de 8h30 à 12h00. Les ateliers ont lieu toute l'année en dehors des vacances scolaire vaudoise et jours fériés.

5. Fréquentation
   L'enfant est inscrit, en principe, pour l'année scolaire de septembre à juin. Le(s) jour(s) choisi(s) est (sont) fixe(s). S'il y a des places disponibles, une permutation est possible en cours d'année. L'enfant peut démarrer en tout temps dans l'année du moment qu'il en a l'âge et selon les places disponibles.

   Toute absence doit être signalée à l'éducatrice du jardin d'enfants, notamment en cas de maladies.
6. Résiliation
   Le contrat peut être résilié par écrit au minimum un mois à l'avance pour la fin du mois suivant, l'écolage sera dû si ce délai n'est pas respecté.

7. Météo
   Les ateliers ont lieu par tous les temps et toute l'année**. Chaque enfant doit être habillé en fonction de la saison avec des habits pas dommage.**

   Pour les journées chaudes :
   Casquette et habit léger avec des longues manches pour prévenir des piqures de tiques. **Chaque enfant doit être sprayé contre les tiques et crémé de protection solaire avant l'atelier.**

   Pour les journées de pluie :
   Un pantalon, une veste et des bottes de pluie.

   Pour les journées froides d'hivers :
   Une combinaison d'hiver, tour de cou, gants et bonnet.

   Nous nous occupons des animaux par tous les temps.

   Chaque enfant doit venir avec son sac personnel et des habits de rechange en cas de besoin pendant la matinée.

8. L'intégration
   Afin que l'intégration de l'enfant se passe au mieux, une visite est organisée à la première matinée et selon les besoins de l'enfant le parent peut rester avec nous pendant un petit moment. Si l'enfant ne veut pas rester et que les parents ne souhaitent pas continuer le mois en cours reste dû. Aucun remboursement serra fait.

9. Activités
   Déroulement d'une matinées type :
   8h30 à 9h00 Arrivée des enfants et séparation avec les parents

9h00 Accueil des enfants sur la paille, avec chanson ou histoire en lien avec les animaux de la ferme.
9h15 à 10h00 Activité divers avec les animaux
10h00 Collation de fruit de saison, du verger ou du potager. Thé chaud pour l'hivers
10h15 à 11h30 Activité avec les animaux ou en liens avec eux
11h30 à 12h00 Départ des enfants.

Les différentes activités proposées :

- Histoire, compte
- Bricolage
- Observer les animaux
- Nourrir les animaux
- Apporter des soins aux animaux
- Rencontre avec les différents intervenant auprès des animaux (maréchal, vétérinaire)
- Planter et récolter des fruits et légumes dans le potager
- Balade en forêt
- Jeux libres

10. <u>Les animaux</u>

Les animaux que les enfants vont pouvoir rencontrer :

- Les poneys
- Les lapins
- Les cochons d'inde
- Le chien
- Les chats
- ….

Tous mes animaux sont habitués à être en contact avec les enfants. Ils ont été choisis précieusement pour leur bon caractère, ou son né à la maison. Au quotidien la relation avec l'humain est travaillée pour assurer les bonnes habitudes. Tous les animaux sont en bonne santé, ils sont à jour avec les vaccins et on un suivi régulier par notre vétérinaire.

Chaque espèce à ses besoins, il est important pour moi que l'enfant puisse les connaître et s'adapter à l'animal.
L'enfant va devoir apprendre que certains animaux ne se caresse pas, mais s'observent. Alors que d'autre peuvent se caresser mais pas forcément quand l'enfant en a envie. Ils vont aussi découvrir les différents soins que chaque espèce demande dans un esprit ludique et pédagogique, pour qu'ils ne le ressentent pas comme une corvée.

L'enfant va apprendre à respecter l'animal dans son ensemble pour minimiser les risques d'accident. Un animal bien éduquer et respecter par l'humain n'a pas besoin de se défendre.

Les poneys ne seront pas montés pendant les ateliers pour une question de sécurité. Les enfants peuvent venir découvrir cette activité avec leurs parents à d'autre moment que le jardin d'enfant.

11. Les responsabilités

En cas d'accident Aux PetitSabots à souscris une RC entreprise. Il est demandé à chaque parent de s'assurer que **leur enfant soit couvert par une assurance responsabilité civile et maladie/accident.**

Un enfant malade ou accidenté, ne peut pas fréquenter le jardin d'enfants. Le personnel éducatif se permettra de refuser un enfant malade ou de contacter le parent dans la matinée pour revenir le chercher.

Si une autre personne, que les parents, vient chercher l'enfant, l'éducatrice doit être avertis avec le nom et prénom de la personne. La carte d'identité sera demandée, seules les personnes majeures peuvent venir chercher l'enfant.

12. Prix

Les frais d'inscription sont de 30.- et doivent être payé pour réserver la place.
En cas de désistement les frais d'inscription ne sont pas remboursé.

L'écolage se paie en avance pour le mois suivant et au plus tard le 30 du mois précédent, 10 x par année. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant (maladie, vacances…). Les matinées supplémentaires (dépannage) seront facturées 45.- et se paient de suite.
En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

1 matinée par mois : 150.-/mois